



Info Village

Sainte-Croix

Junin 2018

Nous sommes dans l'obligation de rappeler à ceux qui ne respectent toujours pas les consignes ci-après, que, par arrêté préfectoral, il est interdit de troubler la tranquillité du voisinage entre le coucher et le lever du soleil (22 h à 7 h) par des bruits divers (musique, fêtes familiales...).

Par ailleurs, les bruits de bricolage, jardinage... ne sont autorisés que :

Les jours ouvrables	de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis	de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés	de 10 h à 12 h

*Merci de tenir compte une fois pour toutes de ces recommandations
(beaucoup de Saint-Cruziens exaspérés).*

Secrétariat de mairie

En raison des congés d'été, il sera fermé du 16 août au 5 septembre inclus. Réouverture le jeudi 6 septembre aux heures habituelles. En cas d'urgence, vous pouvez appeler le Maire au 06.08.56.00.69.

Utilisation de tous artifices

L'usage dévoyé des artifices de divertissement (pétards, fusées...) est à l'origine, chaque année, de nombreux accidents et troubles à l'ordre public.

C'est pourquoi, il est interdit, de façon permanente, d'utiliser tous artifices à partir de 19 h et jusqu'au lever du jour, dans les zones urbanisées et sur la voie publique.

Déchets verts

En vue de préserver la qualité de l'air, le brûlage (à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel) des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, est soumis à des règles strictes régies par arrêté préfectoral. Tout contrevenant s'expose à être verbalisé par le Maire ou la Gendarmerie, en cas d'infraction constatée.

Avant de procéder à cette opération, se renseigner en mairie ou sur le site de la Préfecture de l'Ain.

Piscine privée

Selon le code de santé publique, il est interdit d'introduire les eaux dans les réseaux d'assainissement collectif (tout-à-l'égout) sauf dérogation.

Si votre piscine est raccordée au réseau collectif d'eau pluviale, vous pouvez y évacuer l'eau après avoir arrêté le traitement au chlore 15 jours au préalable. En effet, les eaux pluviales débouchent dans la rivière. L'objectif est de vider la piscine sans polluer l'environnement.

Dans tous les cas, demandez une autorisation à la mairie et renseignez-vous sur les conditions à respecter (débit maximum autorisé...).

Vous pouvez également faire appel à un vidangeur.

Déclaration annuelle de ruches

Celle-ci est obligatoire pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée, chaque année, du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Les colonies sont à déclarer qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site <http://nosdemarches.agriculture.gouv.fr>.

Traditionnelle vente de brioches

Celle-ci, au profit de l'Adapéi de l'Ain, se déroulera dans le village le samedi 6 octobre 2018.

Comme les années précédentes, nous faisons appel à ceux qui souhaiteraient y participer (merci de se faire connaître en mairie).

Contes en Côtère 2018

Cette 4^{ème} édition a rencontré un franc succès (le public est venu très nombreux et la pluie a attendu la fin de la représentation pour se manifester – ouf !).

Les membres de l'équipe tiennent à remercier sincèrement et chaleureusement les bénévoles pour leur « coup de main » et ceux qui ont offerts tartes diverses, charcuterie... servies au « pot de l'amitié ».

Ils vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle aventure.

Info M.J.C. de Montluel

La M.J.C. de la Communauté de Communes, c'est votre M.J.C.

Vous craignez que votre ado s'ennuie pendant les vacances d'été ? La M.J.C. accueille tous les jeunes de 11 à 17 ans, du 9 juillet au 24 août, pour un été sportif et dynamique. Au programme : canoë, bouée nautique, catamaran, paddle, trottinette tout terrain, découverte des lacs de la région, sortie à Walibi...

Envie de faire une activité à la rentrée ? Du yoga, de la gym, de la danse, de la boxe, du théâtre... Faites comme plus de 1.600 personnes, faites-vous plaisir et pratiquez une de nos 40 activités pour tous les âges.

Envie d'une soirée spectacle ? Du théâtre, de la danse, de la musique. Tout un programme pour des soirées géniales toute l'année.

Alors, n'hésitez plus, poussez la porte de la M.J.C.

Renseignements au 04.72.25.75.07 – <http://www.mjc-3cm.org/>

*

L'Association Sauvegarde du Patrimoine vous propose, le vendredi 29 juin à 19 h, sous la halle, un concert gratuit de l'E.I.M.E. (Ensemble Instrumental de Montluel et Environs).

Buvette et paëlla à emporter ou à déguster sur place.

*

Ne manquez pas le spectacle vivant son et lumière, qui repose sur la légende de « la source aux fées » de Sainte-Croix, proposé par Les Reflets de La Dombes.

Celui-ci aura lieu à Chatillon la Palud, les 29 et 30 juin et les 1^{er}, 6, 7 et 8 juillet.

Renseignements et réservations au 06.12.27.64.90 et 06.08.81.40.08

*

Bonnes vacances à tous